



La CNT, c'est quoi ?

La Confédération Nationale du Travail est une confédération syndicale, née en 1946 sous l'impulsion de réfugié-es du fascisme espagnol ainsi que d'ancien-es militant-es de la CGT qui n'acceptaient pas que leur organisation abandonne progressivement le syndicalisme révolutionnaire qu'elle pratiquait au début du XXe siècle. La CNT c'est donc avant tout...

Un syndicat ! Cette forme d'organisation collective des travailleurs et des travailleuses est plus que jamais d'actualité parce qu'elle est directement issue du peuple, des travailleur-euses, qui la composent, et qu'elle représente au plus près ses intérêts. Parce qu'elle a écrit les plus belles pages de l'histoire du mouvement ouvrier et reste à l'origine des nombreux acquis sociaux que le patronat cherche à démanteler jour après jour. Parce qu'elle remet en cause le rôle dirigeant des partis au sein du mouvement social. Parce qu'elle offre une structure solide sur laquelle s'appuyer pour lutter au quotidien et tenter, demain, de réorganiser la société.

De combat ! Parce que la plupart des syndicats sont actuellement englués dans la collaboration avec les classes dirigeantes. Parce que l'État et le patronat ne se laissent pas convaincre par de belles paroles. Parce que les intérêts des travailleurs et des travailleuses s'opposent radicalement aux intérêts du capitalisme. Parce que seule la lutte et l'action directe (c'est à dire une action mise en œuvre directement par les premiers concernés) des travailleurs et travailleuses sont payantes. Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation.

Autogestionnaire ! Parce que les permanents syndicaux, dans leur ensemble, génèrent (inconsciemment ou non) la passivité et la bureaucratie au sein de leurs organisations. Parce que les décisions doivent être prises à la base par les syndiqué-es eux/elles-mêmes. Parce que nos délégué-es sont élu-es sur des mandats précis et qu'ils-elles sont révocables à tout moment par l'assemblée générale du syndicat. Parce que nous sommes soucieux de l'autonomie des syndicats locaux et respectueux du fédéralisme. Parce que nous préconisons l'auto organisation des luttes (comités de grève, coordinations...). Parce que le financement public ou patronal des grandes centrales syndicales s'oppose à toute pratique indépendante du syndicalisme au profit des intérêts des travailleur-euses.

Et solidaire ! Parce que les hiérarchies de salaires et de fonctions ainsi que les différences de statuts, renforcent les divisions et l'égoïsme au sein de la population, et s'opposent à la construction d'une société égalitaire... Parce que seules la réflexion et l'action interprofessionnelles ou intercatégorielles permettent d'éviter le corporatisme... Parce que les luttes des femmes, des chômeur-euses, des précaires, des mal logé-es, des sans-papiers, des lycéen-nes et des étudiant-es sont aussi les nôtres. Parce que les travailleur-euses du monde entier sont tous et toutes victimes des mêmes maux lorsqu'ils-elles sont exploité-es par l'Etat et le patronat.

SYNDICAT DE COMBAT SANS PERMANENT & AUTOGESTIONNAIRE

La réalité quotidienne des TPE, nous la partageons !

Les syndiqué-es de la CNT, qui ont fait le choix d'un syndicat autogestionnaire sans salarié-es ni permanent-es, connaissent bien la réalité quotidienne des salarié-es des TPE. Comme toi, nous subissons des conditions de travail éprouvantes, stressantes, pour un salaire de misère à la fin du mois, accumulons les heures supplémentaires non rémunérées, nous voyons imposer des temps de transports qui nous éloignent de nos familles, subissons les pressions quotidiennes de nos patrons, les brimades ou le harcèlement, qu'il soit moral ou à connotations sexuelle ou raciste, mais aussi les licenciements... A la CNT, pas de permanent-es et de représentant-es syndicaux-ales déconnecté-es des réalités, pas de salarié-es du syndicat injoignables pendant leurs jours de congés : à la CNT nous partageons toutes et tous ces réalités du travail parce que nous les vivons en tant que travailleur-euses.

La meilleure protection face à ton employeur : le syndicat !

Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si être salarié-e d'une TPE est aussi éprouvant : sans Instances Représentatives du Personnel, la plupart des grandes centrales syndicales se sont longtemps désintéressés des TPE dans lesquelles le clientélisme syndical qu'elles pratiquent n'avait aucun sens : pas d'heures délégués à glaner, pas de « représentativité » et donc pas de subventions publiques à gagner, pas d'accords à négocier dans le dos des salarié-es pour tirer la couverture à soi... Ainsi, pendant longtemps, la plupart des organisations syndicales n'ont même pas cherché à syndiquer, à organiser les travailleurs-euses des TPE qui comptaient pour du beurre. Pourtant, la CNT ne la rappellera jamais assez, se syndiquer est une nécessité : face aux pressions des employeurs, face à la précarité et à toutes les souffrances au travail, rien de plus efficace et de plus protecteur que l'organisation collective dans le syndicat : conseil juridique, caisses de solidarité, assemblées générales de travailleurs-euses, grèves, occupations, blocages... Tu as peur de te syndiquer ? Ton patron lui, a peur que tu te syndiques !

Ton patron a besoin de toi. Tu n'as pas besoin de lui !

Ce n'est pas pour rien si les politiques et les patrons accordent autant d'importance aux TPE : à leurs yeux ce sont bien nous, les salarié-es des Très Petites Entreprises, rarement syndiqué-es, qui sommes les plus corvéables et les plus exploitables ! Ne t'y trompe pas : si l'échelle humaine d'une entreprise de moins de 11 salariés peut conduire à penser que les intérêts du patron sont les mêmes que les tiens, rappelle toi que les patrons eux, alors même qu'ils se disent concurrents, n'hésitent pas à s'organiser dans des syndicats, tels la CGPME, pour défendre des intérêts qui sont les leurs et qui sont loin de tes préoccupations quotidiennes. Quant aux grands patrons du MEDEF... rappelons que pour eux la situation dans les TPE est une aubaine, car elle leur permet de contourner par la sous traitance des accords d'entreprises plutôt favorables aux salarié-es et fruits des luttes sociales.

**ORGANISONS
NOUS POUR
UN SYNDICALISME
REVOLUTIONNAIRE**

WWW.CNT-F.ORG

A l'heure, où l'on nous demande de voter pour des représentant-es syndicaux-ales, qui siégeront dans des commissions paritaires au niveau régional nous tenons à le réaffirmer : autogestionnaire, sans permanent-es ni salarié-es, totalement indépendante financièrement, la CNT n'a rien à gagner dans cette élection : c'est nous, salarié-es des TPE, en nous syndiquant et en défendant un syndicalisme de combat via un bulletin CNT, qui avons un avenir et notre dignité à gagner !

- ▶ Réduction du temps de travail
- ▶ Augmentation des salaires et des minimas sociaux
- ▶ Gestion directe des organismes sociaux (caisse de retraites, sécu, UNEDIC) par les salarié.e.s
- ▶ Renforcement des libertés syndicales
- ▶ Fin des exonérations de cotisations sociales patronales
- ▶ Accès à l'indemnisation chômage en cas de démission
- ▶ Retrait de toutes les lois libérales (Pacte de responsabilité, loi Macron, CICE, loi El Khomri...)
- ▶ Fin des mutuelles obligatoires en entreprises

ÉLECTIONS DANS LES TRÈS PETITES ENTREPRISES

ET POUR LES SALARIÉS DU PARTICULIER

VOTEZ CNT

**POUR UN SYNDICALISME
DE LUTTE!**



ON A TOUJOURS RAISON DE SE SYNDIQUER !



UN SYNDICAT POUR QUOI FAIRE ?

- Défendre ses conditions de travail (salaire, temps de travail, dignité, etc.)
- Ne pas rester seul face à sa hiérarchie
- Connaître ses droits
- Savoir ce qui se passe dans l'entreprise et dans les administrations
- Se tenir informé des événements hors de nos lieux de travail

UN SYNDICAT C'EST CHOISIR :

- La solidarité contre l'individualisme et l'isolement
- La lutte collective contre le chacun pour soi

- L'espoir contre la résignation
- L'esprit critique contre les fausses évidences du pouvoir et des médias

COMMENT CREER UNE SECTION SYNDICALE ?

- Contacter le syndicat CNT le plus proche de l'endroit où tu vis ou travailles
- Dans le public, il suffit généralement de déclarer la section syndicale et de désigner un représentant
- Dans le privé, il faut être au moins deux ad-

hérents du syndicat sur l'entreprise : c'est un minimum pour avoir le droit de créer une section syndicale

- Nommer un représentant de la section syndicale (il doit être délégué du personnel dans une entreprise de moins de 50 salariés)

Ensuite, l'activité syndicale peut se développer (tracts, réunions, etc.). Bien entendu, vous ne serez pas seuls : le syndicat sera toujours à vos côtés pour vous soutenir dans cette démarche, vous conseiller si besoin, etc.

CHOMEURS, PRECAIRES, TRAVAILLEURS EN FORMATION,

EN ACTIVITE OU A LA RETRAITE...

Pour la CNT, la lutte des chômeurs et précaires est liée à celle des salariés en CDI ou fonctionnaires. Nous avons les mêmes intérêts : défendre nos droits face aux patrons et à l'État. Chacun a sa place dans notre syndicat, d'autant plus que précarité et chômage sont souvent synonymes de surexploitation, d'isolement et de mépris. Dans cette situation, se syndiquer, c'est oser l'arme de la solidarité et de la lutte !

Et n'oublie pas, tes patrons sont syndiqués et organisés : Medef, CGPME, chambres de commerce, corporations artisanales, etc.

Renseigne toi et contact un
syndicat CNT près de chez toi

cnt@cnt-f.org
www.cnt-f.org



CNT